

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 mai 2015 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 7 Présents : 5 Absents : 2 Votants : 7
Procurations : 2
Date de convocation : 29 avril 2015

Présents : Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP, Gilberte GIRARD, Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ, Patricia VALCKE.

Procurations :

de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ
de Nicole ROCHE à Jacqueline DUPENLOUP

Secrétaire de séance : Annie BORDAS.

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 20 h 00.

Suite à la proposition de Mme le Maire, le conseil municipal APPROUVE l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : « Recrutement d'un agent technique territorial saisonnier pour accroissement d'activités » - en point 4 bis.

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 3 avril 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité (7 voix pour),

APPROUVE le compte rendu de la réunion du 3 avril 2015.

(Une erreur informatique a conduit, sur certains documents, à ne pas faire apparaître le nom de Mme Gilberte Girard, qui était bien présente à la réunion du 3 avril 2015).

2 – Délibération sur la régie de recettes et d'avances.

La délibération sur la régie de recettes et d'avances adoptée le 13 février 2015 contenait une formulation non conforme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (7 voix pour),

DECIDE la création de la régie de recettes et d'avances, en fixant le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur à 400,00 € et le montant maximum de l'encaissement à 700,00 €.

.../...

DECIDE de nommer régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances : Chantal Frasse-Sombet / (régisseur suppléant : Johnny Unger)
CHARGE le maire de prendre les arrêtés correspondant.

3 – Délibération sur le Plan d'Aménagement Forestier 2015 – 2034.

Rappel est fait par Mme le Maire de la note de présentation du Plan d'Aménagement de la forêt communale de St Alban des Villards établie par l'O.N.F pour la période 2015-2034. Cette note reprend les données exposées par Messieurs Cornevin et Doyon, techniciens O.N.F, lors de la séance du conseil municipal du 27 mars 2015. Ces données sont rapportées dans le compte-rendu de ce conseil du 27 mars, affiché dans la commune et communiqué aux conseillers municipaux.

Le débat du conseil municipal porte particulièrement sur le projet de desserte Le Mont – le Villaret (problème de l'impact visuel - option éventuelle où la piste, au départ de Ste Marie de Cuines, s'arrêterait au-dessus du Bouchet sans circulation en boucle - coût de création et d'entretien des dessertes forestières – leur place dans l'aménagement du territoire), l'intérêt d'intégrer les parcelles communales boisées à la forêt communale relevant du régime forestier, la pertinence de l'exploitation de la forêt de Miolans celle du Nant se régénérant très difficilement...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (5 voix pour // 2 abstentions – Gilberte GIRARD – Patricia VALCKE)

APPROUVE la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

4 – Intercommunalité

- Compte rendu de la réunion du 13 avril 2015 en présence de l'ASADAC :

Lecture par Mme le Maire du compte rendu de la réunion du 13 avril dernier animée par l'ASADAC (historique District - CCVG - 4C et listing des biens).

Le presbytère de St Alban ainsi que l'ancienne école du Premier Villard (dont les emprunts avaient été contractés par la CCVG) appartiennent à la commune de St Alban. L'école, les constructions de La Perrière et le bâtiment d'accueil du front de neige appartiennent actuellement à la 4C et il est nécessaire pour ces biens de réaliser un acte de cession.

Concernant les constructions de La Perrière, le bâtiment d'accueil, l'O.T. et le local pompiers, l'ASADAC travaille sur la rédaction de conventions (actes administratifs) en vue de la répartition des charges entre les deux communes des Villards.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des dispositions suivantes concernant :

1 - La Maison du Tourisme :

- élaboration d'une convention avec la commune de St Colomban pour l'exercice budgétaire 2015, dans les conditions définies par le groupe de travail composé d'élus des deux communes, réuni le 23 avril, soit :

- participation au budget général de l'OT (personnels, animations...) au pourcentage de lits touristiques de la commune de St Alban des Villards
- participation aux charges d'électricité et de ménage pour l'étage OT/Bibliothèque pour un tiers
- participation au remboursement des emprunts consacrés à la rénovation de l'OT pour un tiers

.../...

- inscription dans le texte de la délibération de la mention suivante « le conseil municipal rappelle fermement sa délibération du 18 juillet 2014 à laquelle étaient joints les statuts d'un syndicat intercommunal de la vallée des Villards ».

2 - La Voirie :

- demande de l'élaboration d'une convention avec la commune de St Colomban stipulant la prise en charge, par la commune de St Alban, de 25 % d'un équivalent temps plein d'un adjoint technique territorial pour la période comprise entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2015.

- décision de ne pas participer à hauteur de 25 % à l'achat d'une épareuse ; nouveau rappel de la nécessité de créer un SIVOM entre les deux communes avant d'envisager de nouveaux investissements communs.

3 - Emprunts contractés entre 2008 et 2014 :

- participation pour 1/3 aux annuités concernant les emprunts contractés pour la construction du centre équestre situé à Ste Marie de Cuines

- participation au prorata des investissements réalisés dans chaque commune de la CCVG (soit 11,66 % pour St Alban des Villards) pour les autres emprunts. Le conseil municipal, prenant acte du fait que les 3 communes ont adopté des positions différentes sur ce point, SOLLICITE l'arbitrage de Monsieur le Préfet.

4 bis – Recrutement d'un agent technique territorial saisonnier pour accroissement d'activité

Madame le Maire évoque la nécessité de recruter un agent technique territorial saisonnier du 1^{er} juillet au 31 août pour faire face à l'accroissement d'activité (débroussaillage et fleurissement) et remplacer le personnel en congés annuels, sur la base de 20 heures hebdomadaires (et non 35, dans la mesure où une convention serait signée avec St Colomban des Villards sur la mise à disposition de 25 % d'un employé technique du 1^{er} juin au 30 septembre.

S'agissant de la modalité de recrutement, deux propositions s'offrent au vote :

1. Un agent recruté pour deux mois ou 2 . Deux agents recrutés pour un mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE sur les deux propositions

1. Un agent recruté pour deux mois : 4 voix pour (Jacqueline Dupenloup, Nicole Roche, Annie Bordas, Gilberte Girard) / 1 voix contre (Patricia Valcke) / 2 abstentions (Daniel Quezel-Ambrunaz – Jean Bijasson)
2. Deux agents recrutés pour un mois : 1 voix pour (Patricia Valcke) / 4 voix contre (Jacqueline Dupenloup, Nicole Roche, Annie Bordas, Gilberte Girard) / 2 abstentions (Daniel Quezel-Ambrunaz – Jean Bijasson)

Ayant délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE le recrutement d'un agent technique territorial saisonnier pour accroissement d'activité pour une durée consécutive de deux mois, soit du 1^{er} juillet au 31 août 2015, sur la base de 20 h/hebdo.

5 – Suivi des travaux programmés au budget 2015

Le suivi des travaux (marchés à moins de 15 000,00 €) est présenté par M. Daniel Quezel-Ambrunaz.

- Réalisation de murs :
 - au Frêne par l'entreprise Nardin (12 557,00 €)
 - au Mollard par l'entreprise Jamen (9 141,00 €)

.../...

- Engagement de M. Jacquinot, géomètre, pour effectuer des relevés au Bessay, au Chef-lieu, au Pied des Voûtes (terrains situés dans l'emprise de la STEP) et Derrière l'Eglise (en ce dernier lieu pour pose des containers semi-enterrés et échange de terrain).
- Pose de résistances dans les chenaux du toit de la mairie (afin d'éviter la formation dangereuse de glaçons l'hiver), par l'établissement Dompnier.
- Achat de matériel d'incendie (réparti dans les différentes armoires des hameaux). Déjà livré par la société SICLI (1364,00 €).
- Achat d'un convoyeur – souffleur pour la chaufferie bois (8 496,00 €)
- Devis signé pour la réparation de la chambre de vannes du Premier Villard
- Réparations effectuées des conduites endommagées de la combe du Bessay (Chianale).

6 – Diagnostic Structure pour le bâtiment Mairie – Gîte

Trois propositions financières sont parvenues pour la réalisation de ce diagnostic (un prestataire s'est déplacé mais n'a pas rendu réponse).

SETIC : 960,00 €

SECOBA : 4 000,00 € (a déjà travaillé précédemment sur le café du Merlet)

BETREC : 5 750,00 € (visite du lieu approfondi)

La proposition de SECOBA paraît la plus en phase avec la demande, toutefois il est convenu d'interroger rapidement la société sur ce que pourraient représenter financièrement les sondages des planchers.

7 – Questions diverses

Espace Belledonne : l'Assemblée Générale de l'association s'est déroulée le 30 avril en présence de représentants de Parcs Naturels Régionaux. Après avoir délibéré sur la recevabilité du PNR, La Région a donné mission à l'association Espace Belledonne de travailler sur la charte du Parc.

Une rencontre entre le SIVAV, Espace Belledonne et les deux communes des Villards (adossées aux deux organismes) a eu lieu le jeudi 7 mai à la mairie de St Alban afin de jeter les bases d'un travail en commun.

Sans intervention du public à qui parole a été donnée,

Madame le Maire lève la séance à 22 h 48.